

## Séance extraordinaire du conseil municipal du 7 décembre 2020

### PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 7 décembre 2020 à 18 h 30, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

#### Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

#### **2020-12-01**

#### Adoption du budget pour l'exercice financier de l'année

ATTENDU que le conseil vient de prendre connaissance du document intitulé *Prévisions budgétaires fonctionnement 2021* ;

ATTENDU que ce budget prévoit :

Revenus de fonctionnement :	20 102 677 \$
Moins - dépenses de fonctionnement :	(21 045 874 \$)
Plus - conciliation à des fins fiscales :	943 197 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :	0 \$

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier de l'année 2021, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2020-12-02**

#### Adoption du programme triennal d'immobilisations

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que conformément à l'article 473.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal adopte le document intitulé *Programme triennal des*

*immobilisations 2021, 2022 et 2023*, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long ;

Que ledit programme comporte des dépenses réparties sur les trois années pour les montants suivants :

2021	31 480 870 \$
2022	8 153 509 \$
2023	17 873 515 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2020-12-03**

##### **Fixation du taux d'intérêt**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal fixe, pour l'année 2021, le taux annuel d'intérêt sur les arrérages à l'égard de tout compte relatif à des taxes et ou à des compensations municipales à 12 % ;

Que le conseil fixe également à 12 % le taux annuel d'intérêt comptabilisé à l'égard de tout autre compte demeuré impayé, 30 jours après son envoi.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2020-12-04**

##### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'imposition de taxes**

Je, Danielle Perreault, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant l'imposition de taxes et compensations pour l'exercice financier 2021.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

##### **Période de questions**

La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a eu aucune intervention.

#### **2020-12-05**

##### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Madeleine Barbeau, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 8<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire